

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 10 JANVIER 2023 À 20 HEURES

L'an deux mil vingt-trois, le dix Janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy CHESNEAU - Maire.

Etaient présents : M. Guy CHESNEAU, Mme Virginie DUGAST, M. Pierre-Yves VIGNAIS, M. Marc DERENNES, M. Étienne de ROUGÉ, Mme Bernadette BAUDRAIS, M. Denis GUÉMAS, M. Pierre-Alexis BERNADEAUX, M. Olivier de ROUGÉ.

Absents excusés : M. Jean-Pierre BOUVET, Mme Cécile TAUGOURDEAU-BOUIN, Mme Jacqueline COTTIER, Mme Edwina PIVERT, M. Patrick CRONIER.

Absent : M. Marc BOUVET.

Pouvoir : M. Jean-Pierre BOUVET a donné pouvoir à M. Guy CHESNEAU, Mme Cécile TAUGOURDEAU-BOUIN a donné pouvoir à Mme Virginie DUGAST.

Secrétaire de séance : M. Pierre-Alexis BERNADEAUX.

Date de la convocation : 29 Décembre 2022

Conseillers en exercice : 15

Quorum : 08

Présents : 09

Votants : 11 dont 02 pouvoirs

Approbation du compte-rendu de la séance du 08 Novembre 2022 qui ne donne lieu à aucune observation.

DCM 2023-01-01 - BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 02 : VIREMENTS DE CRÉDITS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ajuster les crédits votés au Budget Principal 2022 afin de régler les dépenses supplémentaires.

Considérant les modifications proposées,

Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
chap.	compte	libellé	montant	chap.	compte	libellé	Montant
011	615221	Bâtiments publics	- 200,00 €				
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 200,00 €				
TOTAL			- €	TOTAL			- €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte la décision modificative n° 2 du Budget Principal comme ci-dessus mentionné et charge Monsieur le Maire de la transmettre au Trésorier.

DCM 2023-01-02 – OUVERTURE DE CRÉDIT ANTICIPÉ EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la dépense du fonds de concours au SIEML pour les travaux de mise en lumière de la Vierge Notre Dame du Sacré Cœur à Chenillé-Changeé, d'un montant de 4.205,21 euros, a été mandaté le 10 Novembre 2022 à l'article 21611. La trésorerie a rejeté le mandat le 09 Décembre 2022 car s'agissant d'un fonds de concours, cette dépense doit être mandaté à l'article 2041482.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'ouverture de crédit anticipé en investissement avant le vote du budget afin de pouvoir mandater la somme de 4.205,21 euros au SIEML.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ouverture de crédit anticipé à l'article 2041482 d'un montant de 4.205,21 euros et charge Monsieur le Maire de l'inscrire au budget primitif 2023.

DCM 2023-01-03 – APPROBATION CONVENTION PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE « LE MAGNOLIA » COMMUNE DÉLÉGUÉE DE QUERRÉ

Monsieur le Maire donne lecture de la convention à passer avec la Commune Les Hauts d'Anjou pour les frais de fonctionnement relatifs à la scolarisation d'un enfant à l'école « Le Magnolia » commune déléguée de Querré pour un coût de 725,08 euros au titre de l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention proposée par la Commune des Hauts d'Anjou qui sera annexée à la présente délibération
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention
- charge Monsieur le Maire de procéder au mandatement à réception de l'avis des sommes à payer.

DCM 2023-01-04 – SÉCURISATION PONT DU LAVOIR – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHAMPTOUSSÉ SUR BACONNE - DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Suite à la visite de reconnaissance des ouvrages d'art réalisée par le bureau d'études SIXENSE et éligible au Programme National des Ponts de France piloté par le CEREMA, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du constat établi par celui-ci concernant le pont du Lavoir sur la Commune déléguée de Champteussé sur Baconne.

Considérant que sur le pont du Lavoir, commune déléguée de Champteussé sur Baconne, il a été constaté un défaut majeur sur sa structure en amont et qu'il doit faire l'objet de travaux urgents. Ces désordres peuvent mettre en jeu, à court terme, la sécurité des personnes et des biens. Le montant des travaux s'élève à la somme de 130.538,00 euros H.T.,

Considérant que ce projet est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de solliciter une subvention au titre à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) concernant la sécurité,
- d'adopter le plan de financement ci-dessous mentionné

DÉPENSES		RECETTES
Travaux	H.T.	
Etude hydraulique et loi sur l'Eau	6.495,00 euros	
Travaux sécurisation	114.793,00 euros	
Contrôle exécution	9.250,00 euros	
DSIL (50 %)		65.269,00 euros
Autofinancement		65.269,00 euros
Sous-Total H.T.	130.538,00 euros	130.538,00 euros
Préfinancement de la TVA	26.107,60 euros	26.107,60 euros
TOTAL T.T.C.	156.645,60 euros	156.645,60 euros

-de charger Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette demande de subvention et de la transmettre à la Sous-Préfecture de Segré.

20 H 37 – Arrivée de Madame Edwina PIVERT

Questions diverses

*Arrivée de Sébastien DUPONT, Responsable des Services Techniques, au 16 Janvier 2023

*Monsieur le Maire rappelle qu'il a pris l'arrêté concernant l'extinction totale de l'éclairage public de 21 h 30 à 6 h 30 du 01 Novembre au 31 Mars et de 23 h à 6 h 30 du 01 Avril au 31 Octobre. Celui-ci sera en fonction dans le courant du 1^{er} semestre 2023 soit lors du passage de maintenance préventif annuelle ou soit lors de la mise en place des horloges à distance.

*Il est demandé aux commissions de prévoir leurs projets pour l'année 2023 en vue du budget.

*Information est donnée concernant le passage de la course handisport sur la commune déléguée de Champteussé sur Baconne le week-end des 10 et 11 Juin 2023.

*Lecture du courrier du Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) pour le maintien de la 4^{ème} fleur à la commune déléguée de Chenillé-Changé

*Lecture du mail de Monsieur Vielle pour la présence de peu d'élus lors des cérémonies citoyennes.

*Prochaine réunion du Conseil Municipal le Mardi 07 Février 2023 à 20 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heures trente minutes.

Le Maire,


Guy CHESNEAU

Le Secrétaire de Séance,


Pierre-Alexis BERNADEAUX

Affiché le 10 Février 2023

PV réunion CM du 10 Janvier 2023